



Thourotte, le 08 Avril 2026

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
7 AVRIL 2026**

**ETAIENT PRESENTS :** MM. VAN ROEKEGHEM, RICARD, GIBAULT, BONNARD, DELHAY, CATHELAIN, ANGELIS, SEGRE, LEFEVRE, DAMIEN, LETOFFE, BELLOT, COPPIN, KLIBER, BERTRAND, CARVALHO, PIAR, DUMOULIN, LEDRAPPIER, SERVAIS, MMES DRELA, GENET, HOTTE-BEURDELEY, PAGE-BUATOIS, VANPEVENAGE, LEHEUTRE, DACQUIN, BALITOUT, PIENS, DAUMAS, GRANDJEAN, ARDUIN, BACONNAIS.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. DE SMET Johan, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOULIN Florian

**Suite aux élections municipales le Conseil Communautaire à procéder à l'installation et l'élection du Président, des vice-présidents et du Bureau, à savoir :**

**Président :** M. Jean Guy LETOFFE, Maire de Ribécourt-Dreslincourt

- 1er VP : M. Jean-Yves BONNARD, Mairie de Chiry-Ourcamp
- 2ème VP : Mme Sabrina HOTTE-BEURDELEY, Maire de Longueil-Annel
- 3ème VP : M. Florian DUMOULIN, élu de Thourotte
- 4ème VP : Mme Françoise DACQUIN, adjointe de Le Plessis Brion
- 5ème VP : M. Claude SERVAIS, mairie de Tracy le Val
- 6ème VP : Mme Christine LEHEUTRE, Maire de Montmacq
- 7ème VP : M. Pascal LEFEVRE, Mairie de Pimprez
- 8ème VP : Mme GENET, adjointe de Cambronne-Lès-Ribécourt
- 9ème VP : M. Sylvain BERTRAND, Mairie de Saint-Léger-aux-Bois

**Membres du Bureau :**

Le Bureau est composé du Président et des 9 vice-présidents

**Il a également été procédé :**

- Aux délégations du Conseil Communautaire au Président, à savoir :
  - 1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les seuils de délégation au Président du Conseil Communautaire sont les suivants :
    - Fournitures et services : 216 000 € HT
    - Travaux : 5 404 000 € HT
  - 2- Passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes.
  - 3- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
  - 4- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 6- Intenter, au nom de la Communauté de Communes des Deux Vallées, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les **actions intentées contre elle**, qu'elle que soit le type de juridiction. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense.
- 7- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 2 000 €.
- 8- Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Il a également été décidé :**

- De mettre en place un pacte de gouvernance



Le Président,

J.G. LETOFFE

DÉPARTEMENT

OISE

EPCI :

ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

Élection du Président, des vice-présidents

COMPIEGNE.

Effectif légal  
du conseil communautaire

33

Nombre de conseillers en exercice  
33

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt six, le sept du mois d'avril

à 18 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Monsieur VAN ROEKEGHEM Emmanuel	Monsieur SEGRE Marc	Monsieur KLIBER Antoine
Madame DRELA Geneviève	Madame VANPEVENAGE Valérie	Monsieur BERTRAND Sylvain
Monsieur RICARD Jean Marie	Madame LEHEUTRE Christine	Monsieur CARVALHO Patrice
Madame GENET Catherine	Monsieur LEFEVRE Pascal	Madame DAUMAS Corinne
Monsieur GIBAULT Alexandre	Monsieur DAMIEN Jean Pierre	Monsieur PIAR Joël
Monsieur BONNARD Jean Yves	Madame DACQUIN Françoise	Madame GRANDJEAN Marie Pierre
Madame HOTTE BEURDELEY Sabrina	Monsieur LETOFFE Jean Guy	Madame ARDUIN Catherine
Madame PAGE-BUATOIS Claire	Madame BALITOUT Hélène	Monsieur DUMOULIN Florian
Monsieur DELHAY Bruno	Monsieur BELLOT Patrice	Monsieur LEDRAPPIER Fabrice
Monsieur CATHELAIN Didier	Madame PIENS Antonella	Monsieur SERVAIS Claude
Monsieur ANGELIS Jean Luc	Monsieur COPPIN Franck	Madame BACONNAIS Sandrine

Absents <sup>1</sup> : .....

### 1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PIAR Joël, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur DUMOULIN Florian a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente trois conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie<sup>2</sup>.

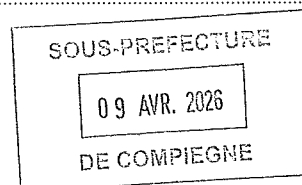
Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Madame GRANDJEAN Marie Pierre et Madame DRELA Geneviève

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.



**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Deux
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Trente et un
- f. Majorité absolue <sup>3</sup>..... Dix sept

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARVALHO Patrice	14	Quatorze
LETOFFE Jean Guy	17	Dix sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

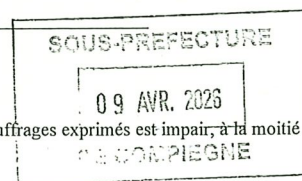
**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_



<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>4</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>5</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

Monsieur LETOFFE Jean Guy a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur LETOFFE Jean Guy élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de six vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à neuf le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Douze
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Un
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Vingt
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNARD Jean Yves	20	Vingt
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>6</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur bonnard Jean Yves a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Onze
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Quatre
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Dix huit
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HOTTE-BEURDELEY Sabrina	18	Dix huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

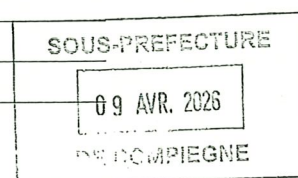
**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....



<sup>7</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>8</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Madame HOTTE BEURDELEY Sabrina a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Dix
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Trois
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Vingt
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMOULIN Florian	20	Vingt
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

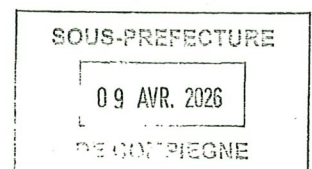
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>
<del>.....</del>	<del>.....</del>	<del>.....</del>

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>11</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

<sup>10</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>11</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur DUMOULIN Flerian a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente Trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Treize
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Deux
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Dix huit
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DACQUIN Françoise	18	Dix huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>12</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

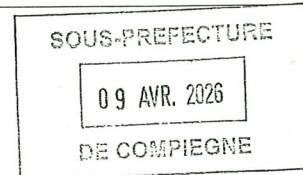
**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>13</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>12</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>13</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Madame DACQUIN Françoise a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Treize
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Un
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Dix Neuf
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SERVAIS Claude	19	Dix neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>14</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

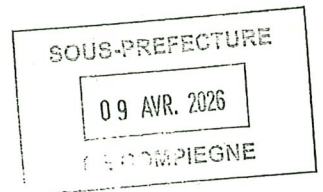
**3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>15</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur SERVAIS Claude a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).



<sup>14</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>15</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.6. Élection du sixième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Deux
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Trente et un
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAUMAS Corinne	12	Douze
LEHEUTRE Christine	19	Dix neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>16</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

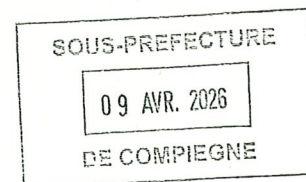
**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>17</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Madame LEHEUTRE Christine a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).



<sup>16</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>17</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Douze
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Deux
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Dix neuf
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEFEVRE Pascal.....	19	Dix neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>18</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

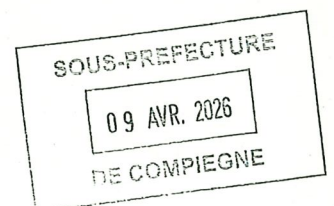
**3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>19</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Monsieur LEFEVRE Pascal a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).



<sup>18</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>19</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Quatre
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Vingt neuf
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENET Catherine	18	Dix huit
VAN ROEKEGHEM Emmanuel.....	11	Onze
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>20</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

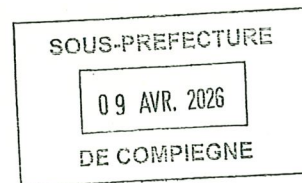
**3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>21</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Madame GENET Catherine a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).



<sup>20</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>21</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.8. Élection du neuvième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... Trente trois
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... Deux
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... Zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... Trente et un
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... Dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANGELIS Jean Luc	12	Douze
BERTRAND Sylvain	19	Dix neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>22</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>23</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

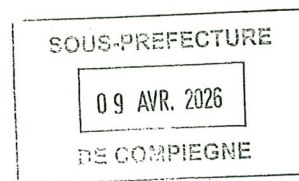
**3.8.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

Monsieur BERTRAND Sylvain a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès verbal en conséquence.

<sup>22</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>23</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



4. Observations et réclamations <sup>22</sup>

5. Clôture du procès-verbal

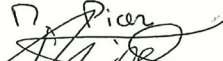
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 avril, à 9.1 heures,

9.0 minutes, en double exemplaire <sup>23</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.


Le président (ou son remplaçant),

N. Cettoffe 

Le conseiller communautaire le plus âgé,

  
Les assesseurs,  
De Grandjean - De Drepa

Le secrétaire,

F. Domalin 

Signatures



SOUS-PREFECTURE  
09 AVR. 2026  
DE COMPIEGNE

<sup>22</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>23</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES DEUX VALLEES

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 07 AVRIL

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

\*\*\*\*

CANTON DE  
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION  
30 mars 2026

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de la  
réception en Sous-préfecture  
le  
Publication le  
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

\* EN EXERCICE : 33

\* PRESENTS : 33

\* VOTANTS : 33

**Objet :****Fixation du nombre de  
Vice-Président**

L'an Deux Mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Jean Guy LETOFFE, Président.

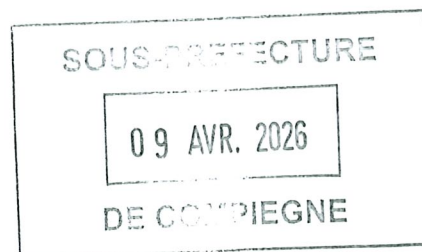
**ETAIENT PRESENTS :** MM. VAN ROEKEGHEM, RICARD, GIBAUT, BONNARD, DELHAY, CATHELAIN, ANGELIS, SEGRE, LEFEVRE, DAMIEN, LETOFFE, BELLOT, COPPIN, KLIBER, BERTRAND, CARVALHO, PIAR, DUMOULIN, LEDRAPPIER, SERVAIS, MMES DRELA, GENET, HOTTE-BEURDELEY, PAGE-BUATOIS, VANPEVENAGE, LEHEUTRE, DACQUIN, BALITOUT, PIENS, DAUMAS, GRANDJEAN, ARDUIN, BACONNAIS.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. DE SMET Johan, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOULIN Florian

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....



**Communauté de Communes des Deux Vallées****Séance du Conseil Communautaire du 7 Avril 2026****OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICE –  
PRESIDENTS**

2026-04-01

Monsieur le Président expose que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'intercommunalité donne compétence à l'organe délibérant pour fixer le nombre de Vice-Présidents.

Compte tenu du développement de la Communauté de Communes, il est proposé de fixer à neuf le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A la majorité et 6 contre et 2 abstentions

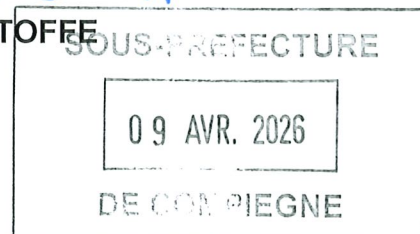
**DECIDE** de fixer à neuf le nombre de Vice-Présidents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,  
Pour copie conforme,

Le Président,



J.G. LETOFFE



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 07 AVRIL

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

\*\*\*\*

CANTON DE  
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION  
30 mars 2026

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de la  
réception en Sous-préfecture  
le  
Publication le  
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

\* EN EXERCICE : 33

\* PRESENTS : 33

\* VOTANTS : 33

**Objet :**

**Composition du  
Bureau  
Communautaire**

L'an Deux Mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Jean Guy LETOFFE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. VAN ROEKEGHEM, RICARD, GIBAUT, BONNARD, DELHAY, CATHELAIN, ANGELIS, SEGRE, LEFEVRE, DAMIEN, LETOFFE, BELLOT, COPPIN, KLIBER, BERTRAND, CARVALHO, PIAR, DUMOULIN, LEDRAPPIER, SERVAIS, MMES DRELA, GENET, HOTTE-BEURDELEY, PAGE-BUATOIS, VANPEVENAGE, LEHEUTRE, DACQUIN, BALITOUT, PIENS, DAUMAS, GRANDJEAN, ARDUIN, BACONNAIS.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. DE SMET Johan, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOULIN Florian

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

DE COMPIEGNE

**Communauté de Communes des Deux Vallées****Séance du Conseil Communautaire du 7 Avril 2026****OBJET : COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

2026-04-02

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Considérant que le Bureau Communautaire est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Considérant que le Conseil Communautaire détermine par délibération la composition du bureau ;

**Monsieur le Président propose que le Bureau Communautaire soit composé uniquement du Président et des 9 vice-présidents.**

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

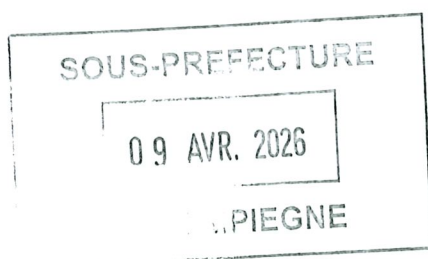
A la majorité et 9 contre

**DECIDE** de fixer la composition du Bureau Communautaire comme suit :

**Le Président**

**Les 9 vice-présidents**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,  
Pour copie conforme,



Le Président,

J.G. LETOFFE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES DEUX VALLEES

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 07 AVRIL

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

\*\*\*\*

CANTON DE  
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION  
30 mars 2026

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de la  
réception en Sous-préfecture  
le  
Publication le  
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

\* EN EXERCICE : 33

\* PRESENTS : 33

\* VOTANTS : 33

**Objet :**

**Délégation du Conseil  
Communautaire au  
Président**

L'an Deux Mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Jean Guy LETOFFE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. VAN ROEKEGHEM, RICARD, GIBAUT, BONNARD, DELHAY, CATHELAIN, ANGELIS, SEGRE, LEFEVRE, DAMIEN, LETOFFE, BELLOT, COPPIN, KLIBER, BERTRAND, CARVALHO, PIAR, DUMOULIN, LEDRAPPIER, SERVAIS, MMES DRELA, GENET, HOTTE-BEURDELEY, PAGE-BUATOIS, VANPEVENAGE, LEHEUTRE, DACQUIN, BALITOUT, PIENS, DAUMAS, GRANDJEAN, ARDUIN, BACONNAIS.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. DE SMET Johan, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOULIN Florian

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

COMPIEGNE

**Communauté de Communes des Deux Vallées****Séance du Conseil Communautaire du 7 AVRIL 2026**

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

2026-04-03

Vu l'article L5211-10 du CGCT donnant la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président pour la durée du mandat certaines de ses attributions dans différents domaines de gestion autorisés par la loi à charge d'en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Communautaire.

Il est proposé de déléguer au Président pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- 1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les seuils de délégation au Président du Conseil Communautaire sont les suivants :

- Fournitures et services : 216 000 € HT
- Travaux : 5 404 000 € HT

- 2- Passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes.

- 3- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

- 4- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- 6- Intenter, au nom de la Communauté de Communes des Deux Vallées, les actions en justice ou défendre la Communauté de

Communes dans les actions intentées contre elle, qu'elle que soit le type de juridiction. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense.

7- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 2 000 €.

8- Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de donner délégation au Président pour les affaires ou questions ci-dessus énumérées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,  
Pour copie conforme,



Le Président,

J.G. LETOFFE

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

DE COMPIEGNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES DEUX VALLEES

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 07 AVRIL

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE COMPIEGNE

\*\*\*\*

CANTON DE  
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION  
30 mars 2026

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de la  
réception en Sous-préfecture  
le  
Publication le  
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

\* EN EXERCICE : 33

\* PRESENTS : 33

\* VOTANTS : 33

L'an Deux Mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Jean Guy LETOFFE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. VAN ROEKEGHEM, RICARD, GIBAUT, BONNARD, DELHAY, CATHELAIN, ANGELIS, SEGRE, LEFEVRE, DAMIEN, LETOFFE, BELLOT, COPPIN, KLIBER, BERTRAND, CARVALHO, PIAR, DUMOULIN, LEDRAPPIER, SERVAIS, MMES DRELA, GENET, HOTTE-BEURDELEY, PAGE-BUATOIS, VANPEVENAGE, LEHEUTRE, DACQUIN, BALITOUT, PIENS, DAUMAS, GRANDJEAN, ARDUIN, BACONNAIS.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** M. DE SMET Johan, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOULIN Florian

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

**Objet :****Pacte de  
Gouvernance**

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

DE COMPIEGNE

**Communauté de Communes des Deux Vallées****Séance du Conseil Communautaire du 7 avril 2026****OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE**

2026-04-04

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 qui donne la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI

Considérant que les modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Monsieur le Président,

**DEMANDE** au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant adopter, un pacte de gouvernance.

**PRECISE** que l'élaboration d'un tel pacte n'est pas obligatoire mais s'il est décidé doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter de l'installation du Conseil Communautaire après avis des conseils municipaux des communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après transmission du projet d'acte).

**EXPLIQUE** que le contenu du pacte de gouvernance est assez ouvert, par exemple :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 (les décisions de l'EPCI-FP dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres) ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

DE COMPIEGNE

**INFORME** que les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** d'élaborer un pacte de gouvernance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,  
Pour copie conforme,



Le Président,

**J.G. LETOFFE**

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2026

DE COMPIEGNE